

Madame Dominique FIS
Directrice académique des Services
de l'Éducation Nationale
5 place des Faïenciers
76037 Rouen

Le Havre, le 6 février 2023.

Objet : Ecole maternelle Turgauville

Madame la Directrice académique,

Le Maire de Gonfreville l'Orcher sur ma circonscription m'informe que la direction départementale des services de l'Éducation Nationale en Seine-Maritime vient de lui notifier le retrait d'un poste au sein de l'école maternelle Turgauville pour la prochaine rentrée.

Outre le fait que cette décision demeure difficilement compréhensible au regard de la prévision de stabilité des effectifs de cette école entre la présente année scolaire et la prochaine, il semble évident qu'elle n'aurait été envisagée si cette école n'avait pas été sortie du Réseau d'Éducation Prioritaire lors de la précédente réforme alors même que l'école élémentaire du même nom et située dans le même bâtiment a été maintenue en REP, comme je l'évoquais avec vous lors de notre rencontre de ce jour.

Or, comme j'ai été amené, à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, à le souligner, tant auprès de vos prédécesseurs qu'auprès du ministère, cette sortie de REP de l'école maternelle Turgauville constitue pour le moins une anomalie, pour ne pas dire le résultat d'une erreur administrative.

Le centre-ville de Gonfreville l'Orcher, quartier prioritaire de la Politique de la Ville, compte 6 écoles, 3 maternelles et 3 élémentaires, toutes classées en REP, sauf la maternelle Turgauville.

J'ai pris connaissance récemment du rang des différentes écoles de cette commune qui, si je ne m'abuse, est le résultat de l'indice social retenu par vos services en lien avec l'INSEE. Cet état des rangs vient confirmer à mes yeux l'anomalie soulevée.

Jaurès maternelle : 42

Jaurès élémentaire : 42

Fleury maternelle : 42

Fleury élémentaire : 324

Turgauville maternelle : 708

Turgauville élémentaire : 42

Comment expliquer un tel décalage entre le rang attribué à l'école maternelle Turgauville et celui de l'école élémentaire, s'agissant du même bassin de population ?

Il m'apparaît important de vous demander ces explications et mieux encore de pouvoir compter dans les meilleurs délais sur un retour en REP de cette école maternelle.

A défaut et notamment si des contraintes d'ordre réglementaire devaient empêcher ce retour rapide dans le réseau REP, il me semblerait juste et pertinent que les critères appliqués pour les écoles en REP soient pris en compte pour cette école maternelle.

Et, qu'à ce titre, la mesure de retrait d'un poste à la rentrée puisse être suspendue.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de toute ma considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. LECOQ', with a large, stylized initial 'P' and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Paul LECOQ